

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210923-lmc100000022617-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture  
Rapporteur : VEAU Véronique

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

---

OBJET : Événement anniversaire "Corps départemental des sapeurs-pompiers 77, un demi-siècle d'histoire"

Le Département soutient l'engagement et les activités du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 77) au service de la population seine-et-marnaise. Il s'associe à la journée anniversaire du corps départemental des sapeurs-pompiers en soutenant l'événement par le biais d'une subvention exceptionnelle.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 17 décembre 2020 relative à l'adoption du budget primitif du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'association « CDSP77, un demi-siècle d'histoire » une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 30 000 € dans le cadre de l'organisation de l'évènement anniversaire des 50 ans du corps départemental des sapeurs-pompiers.

Article 2 : de prélever les crédits nécessaires à hauteur de 30 000 € sur l'action « Développement et valorisation des collections-musées » opération « Subv Except CDSP77 50<sup>ème</sup> Anniversaire (DF 21) ».

Article 3 : de verser le montant de la subvention en une fois dès que la délibération sera rendue exécutoire.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne